



**Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)  
FORMULAIRE 6  
CHANGEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS  
(Articles 106 et 113(1))**

**1 - Dénomination sociale**

--

**2 - Numéro de société**

--

**3 - Les individus suivants sont de nouveaux membres du conseil d'administration**

Prénom et nom de famille	Adresse (doit être une adresse municipale, un casier postal n'est pas acceptable)	Résident canadien oui / non	Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)
		<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

**4 - Les individus suivants ne sont plus membres du conseil d'administration**

Prénom	Nom de famille	Date de cessation (AAAA-MM-JJ)
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>

**5 - Changement d'adresse d'un administrateur**

Prénom et nom de famille	Nouvelle adresse (doit être une adresse municipale, un casier postal n'est pas acceptable)

**6 - Déclaration**

J'atteste que je possède une connaissance suffisante de la société et que je suis autorisé à signer ce formulaire.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

**Nota** : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).





## Instructions FORMULAIRE 6 CHANGEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

**Aucun frais ne s'applique à ce service.**

**Vous pouvez également utiliser notre Centre de dépôt en ligne ([corporationscanada.ic.gc.ca](http://corporationscanada.ic.gc.ca)) pour effectuer ces changements.**

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Conformément au paragraphe 113(1) de la LCSA, le formulaire 6 doit être transmis par la société auprès de Corporations Canada dans les 15 jours suivant tout changement concernant les membres du conseil d'administration.

Si le nombre d'administrateur est différent du nombre fixe ou du nombre minimal et maximal stipulé dans les statuts de la société, vous devez soumettre le formulaire 4 - Clauses modificatrices incluant les frais de 200 \$ (alinéa 173(1)m) et paragraphe 177(1) de la LCSA).

### Rubrique 3

L'adresse d'un administrateur doit être une adresse résidentielle ou autre adresse aux fins de signification. Une adresse aux fins de signification est une adresse où les documents juridiques doivent être acceptés par l'administrateur ou par une autre personne en son nom, et où un accusé de réception ou un bordereau de livraison peut être fourni, si requis. Une adresse aux fins de signification peut être l'adresse résidentielle de l'administrateur ou une adresse professionnelle.

Au moins 25 pour cent des administrateurs doivent être des résidents canadiens. Si une société a quatre administrateurs ou moins, au moins un doit être résident canadien (paragraphe 105(3) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* LCSA). Cependant, il est possible qu'une autre loi requière un pourcentage plus élevé. Par exemple, le conseil d'administration des sociétés qui occupent des activités dans le secteur de l'industrie minière de l'uranium, de l'édition ou de la distribution de livres, de la vente de livres et de la distribution de films ou de vidéocassettes, doit se composer en majorité de résidents canadiens (paragraphe 105(3.1) de la LCSA et l'article 16 des règlements de la LCSA).

S'il s'agit d'une société « ayant fait appel au public », il doit y avoir au moins trois administrateurs.

### Rubrique 6

Le présent formulaire doit être signé par un individu ayant une connaissance suffisante de la société, et qui est autorisé par les administrateurs. Par exemple :

- Un administrateur de la société
- Un dirigeant autorisé de la société
- Un agent autorisé

Si l'espace prévu aux items 3, 4 et 5 est insuffisant, veuillez joindre une annexe au formulaire.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site Web de Corporations Canada ([corporationscanada.ic.gc.ca](http://corporationscanada.ic.gc.ca)) ou téléphonez sans frais (au Canada) le **1-866-333-5556** ou (de l'extérieur du Canada) le **(613) 941-9042**.

### Envoyez les documents :

**Par la poste :** Corporations Canada  
Édifice Jean-Edmonds  
Tour sud, 9<sup>e</sup> étage  
365, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

**Par télécopieur :** (613) 941-4803

**Par courriel :** [corporationscanada@ic.gc.ca](mailto:corporationscanada@ic.gc.ca)